Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902720-20251205-DELIB_2025_93-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2025-93

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
5 décembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 13
Votants 15

Date de la séance : 5 décembre 2025
Date de la convocation : 21 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., MAHE E., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., FRANCOIS B., DANARD P., GUILLOU D., HUON E., COTTEN A.-H., CASTERAS L., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- ALTERO R., excusé, a donné procuration à NIQUE C.
- PRUD'HOMME H., excusée, a donné procuration à CASTERAS L.

Etaient absents excusés : LE COZ T., LE NAOUR L., BIZIEN E., PELIZZA A.

Patrick DANARD a été désigné secrétaire de séance.
****

OBJET 1 : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire ouvre la séance et propose au Conseil municipal d'adjoindre les points suivants à l'ordre du jour :

- Administration générale – Modification des horaires d'éclairage public.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter cette modification de l'ordre du jour et de soumettre ce point au vote après la délibération n°2025-104.

Pour	15	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., MAHE E., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., FRANCOIS B., DANARD P., GUILLOU D., HUON E., COTTEN A.-H., CASTERAS L., TOULARASTEL Ph., ALTERO R., PRUD'HOMME H.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 5 décembre 2025
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 08/12/2025
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte